



## ACTIVITE LIBERALE

Vous avez choisi de consulter en secteur libéral avec  
**les Docteur BEVAND Adrien ou MEUNIER Antoine,**  
**Service Chirurgie Orthopédique**

Médecin spécialiste conventionné  secteur 1  secteur 2

Signataire de l'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée)

Non-signataire de l'OPTAM

### PLAGES DE CONSULTATIONS EXTERNES ET/OU ACTES MEDICO-TECHNIQUES :

- Dr MEUNIER Antoine : Lundi matin et Mardi après-midi
- Dr BEVAND Adrien : Mardi matin et Vendredi matin

CONSULTATIONS, ACTES OU PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES	Honoraires pratiqués	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation 1 <sup>ère</sup> fois	80 €	60 €
Consultation suivi	41,5 €	31,5 €
Prothèse totale de hanche	828 €	628 €
Prothèse totale de genou	1 123 €	823 €
Ligamentoplastie genou	832 €	632 €
Arthroscopie genou : suture ménisque	503 €	403 €
Arthroscopie genou : résection ménisque	372 €	272 €
Canal carpien	143 €	143 €
Osteotomie TTA	442 €	342 €
MPFL	425 €	325 €

Si votre médecin vous propose de réaliser un acte qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer, et le faire par écrit avant la réalisation de cet acte dans le cas où les honoraires facturés atteignent 70€.

Votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. La facturation de dépassement d'honoraires est interdite pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ex CMU) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

